

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 février 2020

Rapport au Parlement wallon

Les marchés publics de l'Opérateur de transport de Wallonie



La Cour des comptes a analysé les mesures de contrôle interne mises en place par l'ex-Société régionale wallonne du transport et les sociétés du groupe TEC pour garantir le respect de la réglementation des marchés publics. Cet audit doit ainsi permettre à l'Opérateur de transport de Wallonie, issu du regroupement de ces entités, d'améliorer sa gestion.

La Cour considère que les phases de conception et d'attribution des marchés sont globalement maîtrisées. Elle constate néanmoins plusieurs lacunes : l'absence de vérification des droits d'accès, des critères de sélection qualitative inadéquats, la confusion entre critères d'attribution et spécifications techniques, et enfin des erreurs dans l'évaluation des offres.

En matière d'exécution, la Cour a relevé des lacunes plus importantes liées notamment à l'absence de formalisation de l'enregistrement de certains événements survenus en cours d'exécution et des contrôles opérés par le fonctionnaire dirigeant du marché et/ou le contrôleur de chantier. Elle recommande dès lors d'améliorer le suivi des chantiers, notamment par l'établissement de documents types et de procédures.

D'une manière générale, l'Opérateur de transport de Wallonie devrait se doter d'une procédure d'achat coordonnée couvrant toutes les phases du marché, de la conception jusqu'à l'exécution. Cette procédure définirait les rôles des divers acteurs en matière de marchés publics (service demandeur, service juridique, service Achats, etc.) à chacune de ses étapes.

La mise en place du projet de centralisation des marchés auprès du service Achats devrait renforcer le contrôle interne et diminuer les risques de non-respect de la réglementation relative aux marchés publics.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Les marchés publics de l'Opérateur de transport de Wallonie » a été transmis au Parlement wallon. Ce rapport, qui existe uniquement en version électronique, et le présent communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.